



Formation professionnelle pour les adultes

BP Aménagements Paysagers et Entretien des Espaces Naturels et Ruraux - *Devenez jardinier-paysagiste spécialisé*

[RNCP38314](#) – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 23 juillet 2019

Objectifs de la formation

- **S'insérer** professionnellement en tant qu'ouvrier paysagiste ou chef d'équipe
- **Organiser, aménager** un jardin et un espace vert
- **Organiser et réaliser** un chantier d'entretien d'espaces verts et d'espaces « naturels »

Contenus de la formation

- **Organiser et réaliser un chantier d'entretien d'espaces verts** : gestion et d'entretien différenciés (tonte – fauche, tailles spécifiques – tailles droites, paillages, etc)
- **Utiliser et entretenir le petit matériel d'espaces verts** : tondeuse, taille haie, débroussailleuse, souffleur, tronçonneuse, autres matériels spécifiques, etc.
- **Organiser et réaliser un chantier de végétalisation** : plantations, fleurissement, engazonnement, etc
- **Organiser et réaliser un chantier de construction simple** : dallages, murets, constructions bois, etc
- **Conduire et utiliser en sécurité le matériel automoteur** : tracteur attelé, mini pelle
- **Réaliser la taille de fruitiers à pépins** : tailles de formation et sanitaires, tailles de fructification
- **Concevoir, proposer un aménagement de jardin** à caractère écologique : gestion de l'eau, association de plantes, etc.
- **Choisir et mettre en œuvre des techniques « spécifiques » aux espaces naturels et ruraux** : espaces urbains et péri-urbains, bocage et zones humides, littoral et rétro-littoral
- **Principales connaissances associées** : écosystèmes, agroécologie et biologie végétale, les végétaux et leur utilisation, les techniques de gestion et d'aménagements, etc
- **Santé et Sécurité au Travail (SST)** : Certificat Individuel d'Application des Produits Phytosanitaires (Certiphyto)

Financement de la formation

- La formation est financée par la région Pays de la Loire, dans le cadre du programme « un emploi – une formation » 2024 - 2025
- **Autres possibilités** : CPF, CPF transition, contrat de professionnalisation



Une réponse adaptée à votre projet professionnel sur des métiers qui recrutent

Accès à la formation

- **En formation continue** :
 - 1 470 heures, **42 semaines de formation** en centre au CFPPA Nature
 - 700 heures, **20 semaines** de stage en entreprise
- Être **demandeur d'emploi** ou salarié en reconversion
- Entrée en formation à **tout moment**, après positionnement du candidat

Conditions d'admission

- Satisfaire aux **tests de recrutement** et à l'**entretien** de motivation organisé par le centre de formation
- Remplir **l'une des conditions** suivantes :
 - Être titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou d'un BPA et justifier d'au moins 1 année d'activité professionnelle tout secteur temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat)
 - Justifier d'1 année d'activité professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) dans le secteur correspondant aux finalités du diplôme
 - Justifier de 3 années d'expérience professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) tout secteur

Points forts de la formation

- **4 ha d'espaces verts et espaces « naturels »** sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Des **équipements pédagogiques innovants** et une halle « paysage-environnement » de 800 m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Un établissement reconnu pour ses compétences en matière de gestion différenciée des espaces verts

Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** et **professionnalisante**, permettant une individualisation des parcours de formation
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles alternant théorie, visite et mise en pratique**
- Une **alternance** forte entre séquences de formation en présentiel en **centre**, en formation à **distance**, en **entreprise**

Validation de la formation

- Validation du diplôme selon le principe des **Unités Capitalisables** (UC), avec certaines évaluations en situations professionnelles.
- Obtention du diplôme lorsque **les 6 UC constitutives du BP sont acquises**.
- En cas de certification partielle, le candidat a **5 années** pour valider les UC manquantes



Insertion professionnelle et poursuite de formation :

- Ouvrier qualifié en entreprise de paysage
- Agent d'entretien des espaces naturels et ruraux
- Agent d'espaces verts en collectivité territoriale
- Encadrant technique en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Agent d'entretien en camping
- Entretien des jardins, service à la personne
- Poursuite de formation : Certificat de Spécialisation (CS), BTS

Égalité d'accès à la formation

- Le CFPPA Nature garanti **l'accès à tous** à la formation, notamment les personnes en situation de handicap. Nos centres ont missionné des référents handicap, nos équipes sont disponibles pour vous accompagner sur l'ensemble de votre parcours.



CFPPA Nature

Allée des Druides – CS 70022 – 85035 La Roche sur Yon cedex
02 51 09 82 92 - ✉ cfppa.la-roche-sur-yon@educagri.fr

www.lyceenature.com